

# Haiti

1. Le chapitre 1 indique le nom de l'État partie avec l'année de ratification ou d'acceptation de la Convention du patrimoine mondial et cherche à obtenir des informations sur les groupes ou institutions impliqués dans la préparation de la section I du Rapport.

## 1.1 - État partie

Haiti

## 1.2 - Date de ratification/accesion/adhésion à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

18/01/1980

## 1.3 - Groupes et institutions participant à la préparation de la section I du Rapport périodique

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel

Commission nationale pour l'UNESCO

Points focaux des autres conventions/programmes internationaux

2. Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel

### 2.1. Accords multilatéraux sur l'environnement

2.1.1 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, outre la Convention du patrimoine mondial, votre État est/n'est pas partie aux accords suivants/en attente d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.1.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		×	
2.1.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)			
2.1.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)			
2.1.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)			
2.1.1.5	Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar)			
2.1.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)			
2.1.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)			

2.1.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) site(s) Ramsar dans le cadre de la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar). Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

2.1.3 - Votre État partie a-t-il l'intention de proposer l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années ?

Non

2.1.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial que votre État partie a l'intention de proposer pour inscription (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années.

N/A

2.1.5 - Indiquez les autres accords multilatéraux régionaux ou internationaux sur l'environnement dont votre État est signataire pour le patrimoine naturel.

N/A /

### 2.2. Conventions culturelles de l'UNESCO

2.2.1 - Le tableau ci-après indique la/les convention(s) culturelle(s) de l'UNESCO à laquelle/auxquelles votre État partie est partie, non partie, ou en cours d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.2.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		×	
2.2.1.2	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	×		

2.2.1.3	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.1.4	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.1.5	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.1.6	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.1.7	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**2.2.2 - Indiquez les conventions ou accords régionaux ou internationaux concernant le patrimoine culturel auxquels votre État partie est partie ou en cours d'adhésion**

N/A /

**2.2.3 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, les biens du patrimoine mondial suivants situés dans votre État partie sont inscrits sur la liste des biens culturels sous protection renforcée au titre du Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999).**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**2.2.4 - Votre État partie a-t-il l'intention de demander une protection renforcée pour l'un quelconque de ses biens du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé au cours des trois prochaines années ?**

Non

**2.2.5 - Indiquez les biens pour lesquels l'État partie compte demander une protection renforcée.**

N/A

**2.3. Programmes de l'UNESCO**

**2.3.1 - Le tableau ci-après indique le(s) programme(s) de l'UNESCO au(x)quel(s) votre État partie participe. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.**

		Non	Oui
2.3.1.1	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3.1.2	Géoparc(s) mondiaux UNESCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**2.3.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère.**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**2.3.3 - Votre État partie compte-t-il demander l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère ?**

Non

**2.3.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) que l'État partie compte proposer pour inscription comme réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère :**

N/A /

**2.3.5 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO.**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**2.3.6 - Votre État partie a-t-il proposé la désignation d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO ?**

Non

**2.3.7 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) pour lequel/lesquels une candidature a été adressée pour obtenir le statut de géoparc(s) mondial UNESCO.**

N/A /

2.4. Merci de répondre aux questions suivantes qui évaluent la synergie au niveau de la mise en œuvre de ces conventions et programmes au sein de votre État partie.

**2.4.1 - Le Point focal du patrimoine mondial communique-t-il avec les Points focaux de la/des convention(s)/programme(s) ci-après ?**

		Sans objet	Non	Oui
2.4.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel			
2.4.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)		X	
2.4.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		X	
2.4.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)		X	
2.4.1.5	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)		X	
2.4.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)		X	
2.4.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)		X	
2.4.1.8	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		X	
2.4.1.9	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		X	
2.4.1.10	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels			X
2.4.1.11	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique			X
2.4.1.12	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel			X
2.4.1.13	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles			X
2.4.1.14	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère			X
2.4.1.15	Géoparcs mondiaux de l'UNESCO		X	

**2.4.2 - Commentez, le cas échéant, les communications entre le Point focal du patrimoine mondial et les Points focaux des autres conventions/programmes :**

to date we are not really in real contact with the Saul self-focal points for the 1972 convention,

**2.4.3 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine naturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?**

Non

**2.4.4 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine culturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?**

Oui

2.5. Deux Recommandations de l'UNESCO concernent particulièrement la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial : Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel et Recommandation 2011 concernant le paysage urbain historique. Cette question suppose de réfléchir à la manière dont l'État partie les a prises en compte dans le développement des politiques nationales de protection du patrimoine culturel et naturel.

**2.5.1 - Votre État partie utilise-t-il les dispositions de la Recommandation de 1972 et de la Recommandation de 2011 pour définir des politiques ou stratégies de protection du patrimoine culturel et naturel ?**

		Oui	Non
2.5.1.1	Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel	X	
2.5.1.2	Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique	X	

**2.5.2 - Précisez le niveau d'application de chaque Recommandation :**

les recommandation nous permet de communique sans inquietude avec les autres responsable de l'état, pour la prise de decision important sur la gestion du bien

**3. Liste indicative**

**3.1 - Lors de la préparation de votre Liste indicative, avez-vous utilisé certains des outils suivants pour faire une évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle ?**

Études thématiques de l'ICOMOS	
Études thématiques de l'UICN	
Liste du patrimoine mondial : priorités futures pour une liste crédible et complète de biens naturels et mixtes de l'UICN	

**3.2 - Avez-vous utilisé le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?**

Non

Si vous avez répondu « Oui », précisez les formes de recommandations en amont que vous avez utilisées et leur efficacité.

**3.3 - Comptez-vous utiliser le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?**

Oui

**3.4 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils le potentiel de susciter le dialogue et la coopération entre les États parties et les différentes communautés ?**

Non

**3.5 - Nommez le(s) site(s) qui ont ce potentiel**

N/A

**3.6 - Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative**

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Bon
Administration(s) régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Moyen
Collectivité(s) locale(s)	Moyen
Autres services gouvernementaux	Sans objet
Commission nationale pour l'UNESCO	Moyen
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Moyen
Communautés locales/résidents	Bon
Peuples autochtones	Sans objet
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Aucun
Propriétaires fonciers	Sans objet
Industries/tourisme locaux et autres parties prenantes	Bon
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Moyen
Consultants/experts	Aucun
Coordonateur(s)/gestionnaire(s) de site	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	

**3.7 - La préparation de la Liste indicative a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?**

L'équilibre hommes-femmes a été explicitement intégré et efficacement mis en œuvre dans le processus.

**3.8 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils déjà reçu d'autres désignations internationales dans le cadre d'autres conventions/programmes de l'UNESCO ou de la Convention de Ramsar sur les zones humides ?**

Sans objet

Si vous avez répondu « oui », indiquez le(s) site(s), identifiez la/les autre(s) désignation(s)/programme(s) concerné(s) et les avantages attendus d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

**3.9 - Commentaires : indiquez vos commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la Liste indicative (questions 3.1 à 3.8)**

pour le moment le site qui est sur la liste indicative a subi le tremblement de Terre de 2010 et nous avons conduit un inventaire ce qui nous laisse très perplexes sur la candidature

**4. Propositions d'inscription****4.1 - Évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents**

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Sans objet
Administration(s)/régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Sans objet
Collectivité(s) locale(s)	Sans objet
Autres services gouvernementaux	Sans objet
Commission nationale pour l'UNESCO	Sans objet
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Sans objet

Communautés locales/résidents	Sans objet
Peuples autochtones	Sans objet
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sans objet
Industries/tourisme locaux et acteurs du commerce	Sans objet
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Sans objet
Consultants/experts	Sans objet
Gestionnaire(s)/coordonnateur(s) de site	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	

#### 4.2 - La préparation des dossiers de proposition d'inscription à la Liste du patrimoine mondiale les plus récents a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

Non

#### 4.3 - Évaluer les bénéfices perçus dans votre pays suite à l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

Amélioration de la durabilité environnementale, en valorisant des sites essentiels au bien-être des êtres humains	Aucun
Développement social renforçant l'inclusion et l'équité entre toutes les parties prenantes	Aucun
Renforcement (législatif, réglementaire, institutionnel et/ou traditionnel) de la protection et de la conservation du patrimoine	Aucun
Amélioration des pratiques de conservation	Avantages modérés
Valorisation et amélioration de la participation des communautés aux processus liés au patrimoine	Avantages modérés
Meilleure mise en valeur des sites	Avantages limités
Honneur/prestige accru	Avantages limités
Augmentation du financement	Avantages limités
Auxiliaire supplémentaire de défense d'intérêts/d'influence politique	Avantages modérés
Renforcement de la paix et de la sécurité, avec la promotion des partenariats et de la conservation	Avantages limités
Augmentation du nombre de touristes et de visiteurs	Aucun
Promotion d'un développement économique inclusif, offrant des emplois et des revenus décents aux communautés	Avantages modérés
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	

#### 4.4 - Évaluez dans quelle mesure l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial contribuera à atteindre les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes	Contribution modérée
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique	Contribution modérée
Contribuer à l'inclusion et à l'équité	Contribution modérée
Améliorer la qualité de vie et le bien-être	Contribution modérée
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme	Contribution modérée
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales	Contribution modérée
Parvenir à l'égalité des genres	Sans objet
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance	Contribution limitée
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité	Contribution modérée
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local	Contribution modérée
Assurer la prévention des conflits	Contribution limitée
Protéger le patrimoine en cas de conflit	Contribution limitée
Promouvoir la résolution des conflits	Contribution limitée
Contribuer au relèvement après un conflit	Contribution modérée

Autre(s) (précisez)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	

**4.5 - Commentaires : indiquez vos commentaires et/ou recommandations concernant la proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (questions 4.1 à 4.4)**

il y a une motivation chez les habitants du Parc avec le label du Patrimoine Mondial et une grande fierté de vivre sur ce territoire

5. Le chapitre vise à recueillir des informations sur le cadre juridique de protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et/ou naturel et sur son efficacité. Le chapitre porte sur les exigences spécifiques de l'article 5 de la Convention du patrimoine mondial et permet de vérifier dans quelle mesure la « Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel » est mise en œuvre. Il permet également d'évaluer si les dispositions de la politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable sont appliquées.

5.1. - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de l'État partie

**5.1.1 - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie**

5.2. Commentaire sur la législation en vigueur

**5.2.1 - Commentez, notamment si la législation préremplie n'est plus en vigueur**

N/A

5.3. Autres législation(s) en vigueur

**5.3.1 - S'il y a des textes de loi fondamentaux sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel non listés dans la question précédente, veuillez les ajouter sous cette rubrique.**

N/A / N/A / N/A /

5.4. Contribution d'autres législations et/ou réglementations à d'autres niveaux à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel

**5.4.1 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie.**

aujourd'hui nous avons des problèmes sur la question foncière dans le Parc donc la Loi de 1940 ne répond pas à nos urgences donc il faut de nouvelles arrestations ou loi pour la gestion du bien et les zones tampons donc l'aménagement est une obligation pour faire la gestion du Parc

5.5. Adéquation du cadre juridique pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

**5.5.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?**

	Culturel	Naturel
Il n'existe <b>aucun cadre juridique</b> pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>n'est pas adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>est en partie adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.	X	X
Le cadre juridique <b>est adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		

5.6. Adéquation du cadre juridique pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

**5.6.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?**

	Culturel	Naturel
Il n'existe <b>aucun cadre juridique</b> pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>n'est pas adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>est en partie adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.	X	X
Le cadre juridique <b>est adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		

5.7. Application du cadre juridique

**5.7.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie peut-il être appliqué ?**

		Il n'existe aucun cadre juridique	Il n'y a pas de capacités/ressources effectives pour rendre exécutoire le cadre juridique	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique pourraient être renforcées	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique sont appropriées
5.7.1.1	Culturel			✗	
5.7.1.2	Naturel			✗	

## 5.8. Commentaires sur l'application du cadre légal

### 5.8.1 - Commentez les problèmes particuliers d'application.

la législation en application sur la question du patrimoine doivent être renforcée et doter les automate du Parc des moyens pour l'appliquer,

## 5.9. Politiques générales donnant une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés

### 5.9.1 - Dans quelle mesure les politiques générales de votre État partie donnent-elles une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a aucune politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.		
Il n'y a pas de politique générale spécifique donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés mais cela se pratique de manière ponctuelle.		
Il y a une politique générale spécifique donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés mais avec des lacunes au niveau de la mise en œuvre.	✗	✗
Il y a une politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés et elle est effectivement mise en œuvre.		

## 5.10. Exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés

### 5.10.1 - Donnez des exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.

L'Autorité de Gestion du Parc travaille sur un plan d'embauche des habitants de la zone, des projets sont mis en application pour les différents sous-groupes du Parc

## 5.11. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable

### 5.11.1 - Dans quelle mesure votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable ?

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes.	Intégration limitée
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique.	Intégration modérée
Contribuer à l'inclusion et à l'égalité.	Intégration limitée
Améliorer la qualité de vie et le bien-être.	Intégration limitée
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme.	Intégration modérée
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales.	Intégration limitée
Parvenir à l'égalité des genres.	Intégration modérée
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance.	Intégration limitée
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité.	Intégration modérée
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local.	Intégration limitée
Assurer la prévention des conflits.	Intégration modérée
Protéger le patrimoine en cas de conflit.	Intégration limitée
Promouvoir la résolution des conflits.	Intégration limitée
Contribuer au relèvement après un conflit.	Intégration limitée
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez :	

## 5.12. Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011

### 5.12.1 - S'agissant de la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011, votre État partie a pris des mesures pour (vous pouvez cocher plusieurs cases) :

<input type="checkbox"/> Définir et adopter des politiques publiques pour l'identification et la protection des strates historiques des environnements urbains.
<input type="checkbox"/> Définir et adopter des politiques publiques pour l'intégration harmonieuse des interventions contemporaines au tissu urbain historique.

5.13. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle

**5.13.1 - Avec quelle efficacité votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle ?**

Il n'y a aucune politique générale spécifique visant à intégrer le patrimoine dans un plan d'ensemble/à plus grande échelle.

5.14. Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel

**5.14.1 - Votre État partie utilise-t-il les politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel ?**

Politique ou stratégie de l'UNESCO en matière de patrimoine mondial		Non	Oui
5.14.1.1	Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial		X
5.14.1.2	Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial		X
5.14.1.3	Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial		X
5.14.1.4	Politique sur le patrimoine mondial et le développement durable		X

**5.14.2 - La mise en œuvre des accords et programmes multilatéraux et des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?**

La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial est coordonnée et intégrée de façon limitée aux politiques nationales.

5.15. Politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial

**5.15.1 - Détaillez les politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial.**

pour les autres site Classe Patrimoine nationale l'état utilise le plus souvent ou près que les même niveaux défine par la convention de 1972 pour la Mise en place d'une strategie de conservation des site national.

5.16. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (questions 5.1 à 5.15)

**5.16.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (Questions 5.1 à 5.15).**

en terme de strategie l'etat developpe un synergy entre les différents corps d'intervention dans le Parc, donc la possibilité de faire face au besoin budgetaire, pour répondre a cette préoccupation il y a le comite intreministeriel pour le site.

6. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel

**6.1 - Si votre État partie a dressé des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel, à quel(s) niveau(x) ont-ils été constitués et où en sont-ils ?**

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour	Sans objet
Régional/provincial/État	Processus d'inventaire bien avancé	Sans objet
Local	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour	Pas de processus d'inventaire établi
Autre	Sans objet	Sans objet

**6.2 - Les inventaires/listes/registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel de votre État partie ?**

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.		X
Les inventaires/listes/registres ne reflètent pas la diversité du patrimoine.	X	
Les inventaires/listes/registres reflètent en partie la diversité du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres reflètent toute la diversité du patrimoine.		

**6.3 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour protéger le patrimoine culturel et naturel identifié ?**

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.	X	X

Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres <b>sont parfois utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres <b>sont fréquemment utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		

#### 6.4 - Outre les praticiens du patrimoine et les institutions universitaires et patrimoniales, votre État partie fait-il participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres ?

	Culturel	Naturel
Votre État partie <b>ne fait pas participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie <b>prévoit de faire participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites de patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.	X	
Votre État partie <b>fait parfois participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie <b>fait régulièrement participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		X

#### 6.5 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour identifier des sites pour la liste indicative ?

	Culturel	Naturel	Mixte
<b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.	X	X	X
Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			
Les inventaires/listes/registres <b>sont parfois utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			
Les inventaires/listes/registres <b>sont fréquemment utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			

#### 6.6 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel (questions 6.1 à 6.5)

je pense que cette partie est tres important pour la preparation de nos actions sur les sites, ils faut pansé a fournir au point focal des formation sur la conduite de l'inventaire

#### 7. État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

##### 7.1 - Quel est le degré de coopération des principales agences/institutions chargées du patrimoine culturel et/ou naturel dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine ?

Il y a **une certaine coopération** entre les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, **mais des améliorations sont possibles.**

##### 7.2 - Dans quelle mesure les autres agences gouvernementales (par exemple, responsables du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) coopèrent-elles dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et/ou culturel ?

De manière générale, **une coopération existe** entre les autres agences gouvernementales et les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, **mais il y a encore quelques lacunes.**

##### 7.3 - Quel est le degré de collaboration des différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.;		
Il y a <b>une coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
De manière générale, <b>une coopération existe</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, <b>mais il y a encore quelques lacunes.</b>	X	X
Les différents échelons gouvernementaux <b>coopèrent effectivement</b> dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

##### 7.4 - Quel est le degré de coopération des différents échelons gouvernementaux avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

Il y a <b>une coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Il y a <b>une certaine coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, <b>mais il y a encore quelques lacunes.</b>	X	X
Différents échelons gouvernementaux <b>coopèrent effectivement</b> avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

## 8. État des ressources financières et humaines

### 8.1 - Évaluer l'importance relative des sources de financement suivantes pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de votre pays.

Fonds de l'administration publique	Source mineure de financement de projets
Autres niveaux gouvernementaux (État, provincial, local)	Source mineure de financement de projets
Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial	Pas de financement / non applicable
Fonds d'autres conventions/programmes internationaux	Source mineure de financement de projets
Financement international multilatéral (ex. Banque mondiale, BID, Union européenne, etc.)	Source mineure de financement de projets
Financement international bilatéral (ex. AFD, GIZ, DGCS, GEF, etc.)	Pas de financement / non applicable
ONG (internationales et/ou nationales)	Pas de financement / non applicable
Fonds du secteur privé	Pas de financement / non applicable
Autre	Pas de financement / non applicable
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	

### 8.2 - Votre État partie dispose-t-il de politiques permettant d'affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel ?

		Non	Oui
8.2.1	Culturel	X	
8.2.2	Naturel	X	

### 8.3 - Considérez-vous que le budget actuel est suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.	X	X
Le budget disponible est <b>acceptable</b> mais pourrait être augmenté pour répondre totalement aux besoins de conservation, de protection et de mise en valeur.		
Le budget disponible est <b>approprié</b> et permet de répondre aux besoins actuels de conservation, de protection et de mise en valeur.		

### 8.4 - Indiquez le pourcentage de dépenses publiques annuelles affecté à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Catégories	Pourcentage %
8.4.1	Culturel	35
8.4.2	Naturel	10

### 8.5 - Estimez, en pourcentage, la part de dépenses publiques annuelles affectée au patrimoine culturel et naturel par chaque échelon gouvernemental.

Pourcentage		Culturel	Naturel
8.5.1	National/Fédéral	70 %	80 %
8.5.2	Régional/Provincial	15 %	10 %

8.5.3	Local	15 %	10 %
		Total 100 %	Total 100 %

## 8.6 - Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

Ressources humaines	Culturel	Naturel
Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel	×	
Il existe toute une gamme de ressources humaines, mais elles <b>ne permettent pas d'assurer de manière optimale</b> la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel		×
Les ressources humaines <b>permettent de répondre</b> aux besoins actuels en matière de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

## 8.7 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines et financières (Questions 8.1 à 8.6)

le financement du budget national pour la protection du Parc est vraiment inadéquate,

## 9. Développement des compétences

### 9.1 - Hiérarchisez les besoins de renforcement des compétences identifiés dans votre pays en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Priorité relative	Faible priorité
Processus statutaire : Listes indicatives	Priorité relative	Faible priorité
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Sans objet	Sans objet
Processus statutaire : Rapport et suivi	Sans objet	Sans objet
Processus statutaire : Assistance internationale	Priorité relative	Priorité relative
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Haute priorité
Questions scientifiques et techniques	Faible priorité	Priorité relative
Processus de conservation traditionnels	Faible priorité	Priorité relative
Utilisation et gestion durables des ressources	Priorité relative	Faible priorité
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Priorité relative	Faible priorité
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Haute priorité	Faible priorité
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Haute priorité	Priorité relative
Utilisation et gestion durables du tourisme	Priorité relative	Faible priorité
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Haute priorité	Priorité relative
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Sans objet	Sans objet
Sensibilisation et promotion	Faible priorité	Sans objet
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Haute priorité	Priorité relative
Développement durable	Priorité relative	Sans objet
Protection et intégration de la diversité biologique et culturelle aux systèmes de gestion	Priorité relative	Haute priorité
Renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique : adaptation et atténuation	Priorité relative	Sans objet
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Faible priorité	Sans objet
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs : amélioration de la qualité de vie et du bien-être avec le patrimoine	Priorité relative	Faible priorité
Développement social inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Priorité relative	Non prioritaire
Parité hommes-femmes dans le cadre des systèmes de gestion	Faible priorité	Faible priorité
Développement économique inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Priorité relative	Sans objet
Le patrimoine mondial comme catalyseur et vecteur pour la paix et la sécurité	Faible priorité	Non prioritaire

### 9.2 - Hiérarchisez la priorité de formation des publics visés dans chacun des sujets/thèmes/besoins de renforcement des compétences identifiés ci-après pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

	Administrateurs et organismes gouvernementaux à tous les niveaux	Communautés, peuples autochtones, propriétaires fonciers, entreprises locales, autres groupes sociaux etc.	Universités, ONG etc.	Praticiens du patrimoine
Mise en œuvre de la <i>Convention</i>	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Faible priorité
Processus statutaire : Listes indicatives	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Faible priorité	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire
Processus statutaire : Rapport et suivi	Priorité modérée	Faible priorité	Priorité modérée	Non prioritaire
Processus statutaire : Assistance internationale, etc.	Priorité modérée	Faible priorité	Faible priorité	Non prioritaire
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Questions scientifiques et techniques	Haute priorité	Sans objet	Non prioritaire	Non prioritaire
Processus de conservation traditionnels	Priorité modérée	Faible priorité	Faible priorité	Faible priorité
Utilisation et gestion durables des ressources	Priorité modérée	Priorité modérée	Sans objet	Non prioritaire
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Non prioritaire	Non prioritaire	Haute priorité	Sans objet
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Faible priorité	Faible priorité	Sans objet	Faible priorité
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Sans objet	Haute priorité	Faible priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables du tourisme	Faible priorité	Faible priorité	Non prioritaire	Non prioritaire
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Haute priorité	Sans objet	Faible priorité	Priorité modérée
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Haute priorité	Priorité modérée	Faible priorité	Haute priorité
Sensibilisation et promotion	Faible priorité	Sans objet	Non prioritaire	Sans objet
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Sans objet	Priorité modérée	Sans objet	Faible priorité
Développement durable	Priorité modérée	Sans objet	Haute priorité	Non prioritaire
Résilience environnementale et sociale	Faible priorité	Faible priorité	Sans objet	Faible priorité
Intégration de la diversité socioéconomique aux systèmes de gestion	Non prioritaire	Sans objet	Haute priorité	Sans objet
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Haute priorité	Faible priorité	Haute priorité	Non prioritaire
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs	Faible priorité	Sans objet	Non prioritaire	Faible priorité
Adaptation à et atténuation du changement climatique	Priorité modérée	Haute priorité	Haute priorité	Sans objet

### 9.3 - Indiquez comment votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2011).

		Non	Oui
9.3.1	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b> .		✗
9.3.2	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b> .		✗
9.3.3	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b> .		✗
9.3.4	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de <b>la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b> .		✗
9.3.5	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b> .		✗

**9.4 - L'État partie a-t-il une stratégie nationale de formation/d'éducation pour améliorer le renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine ?**

Il n'y a aucune stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine.

**9.5 - Commentaires : conclusions et/ou recommandations sur le renforcement des compétences (questions 9.1 à 9.4)**

N/A

10. Le chapitre 10 vise à recueillir des informations sur des mesures, des politiques et des législations spécifiques ayant pour objet la protection, la conservation, la présentation et la gestion du patrimoine mondial.

**10.1 - Recensez ci-après les principales législations relatives à la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion du patrimoine mondial ne figurant pas au point 5.1, le cas échéant**

**10.2 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie. Précisez les liens internet pour les législations fournies ci-dessus.**

N/A

**10.3 - Les services fournis par les institutions/agences sont-ils appropriés pour la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion des biens du patrimoine mondial dans votre pays ?**

Il existe une certaine capacité permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais d'importantes lacunes subsistent.

**10.4 - Comment votre État partie incite et aide-t-il les biens du patrimoine mondial à développer et gérer une fréquentation/un tourisme durable ?**

Avec des ressources financières incitant à des activités de tourisme durable.

En facilitant le réseautage et la participation des parties prenantes à travers le développement des structures de gouvernance ou d'autres mécanismes de coopération.

**10.5 - Précisez comment votre État partie appuie la planification et la gestion du tourisme durable au niveau du bien**

l'état va définir les outils et les moyens à utiliser, les impacts, les résultats, l'identification des risques notamment dans le plan quinquennal. Le Ministère du Tourisme compte utiliser le tourisme comme moteur de développement économique, donc l'objectif s'inscrit dans la logique de la reconduction économique du pays et de la redynamisation de la croissance du secteur touristique

**10.6 - Votre État partie impose-t-il l'utilisation d'étude d'impact des programmes (par exemple, évaluation environnementale stratégique) ou des projets de développement (par exemple, études d'impact environnemental, études d'impact sur le patrimoine) susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement ?**

Il n'existe aucun cadre réglementaire imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement.

**10.7 - Recensez les méthodes d'évaluation utilisées. Indiquez les liens Internet des directives relatives aux méthodes d'évaluation.**

N/A

**10.8 - Votre État partie a-t-il une stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial ?**

Il n'y a aucune stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle.

**10.9 - Votre État partie a-t-il la capacité institutionnelle d'étudier spécifiquement les problématiques du patrimoine mondial ?**

Votre État n'a pas la capacité institutionnelle de procéder à des études mais elles sont quand même réalisées avec des partenaires.

**10.10 - Votre État partie a-t-il contribué à créer des fondations ou des associations nationales, publiques et privées, pour réunir des fonds et recevoir des dons pour la protection du patrimoine mondial ?**

Non

**10.11 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations sur les politiques et ressources des biens du patrimoine mondial (questions 10.1 à 10.10)**

le centre du Patrimoine Mondial doit organiser des formations pour les points focaux sur la question de financement ou comment utiliser le site pour entrer plus d'argent, donc avec cette initiative les sites pourront être indépendants des budgets de la fonction publique

**11. Coopération internationale**

**11.1 - Votre État partie a-t-il promu des coopérations internationales et des mécanismes de coopération pour le patrimoine depuis le dernier Rapport périodique ? Si oui, indiquez le type de coopération reflétant le mieux ces activités.**

Accords bilatéraux et multilatéraux

Soutien financier

Participation à des fondations pour la coopération internationale

Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation

## 11.2 - Avez-vous un ou des biens du patrimoine mondial qui ont été jumelés avec d'autres du patrimoine mondial au niveau national ou international ?

Non

## 11.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la coopération internationale (questions 11.1 à 11.2). Si vous avez des biens du patrimoine mondial jumelés, indiquez-les avec les biens concernés.

nous avons une cooperation avec la basque Mondial pour une financement sur un grand projet qui a pour denomination PAST dont le violet A est finance a hauteur de Vingt Suit Million de dollar des USA, Mais le mode d'execution ne fonctionne pas avec les activités de restauration des site et monument,

## 12. Éducation, information et sensibilisation

### 12.1 - Votre État partie dispose-t-il d'une stratégie pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial ?

Il n'y a aucune stratégie de sensibilisation à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, mais cela se pratique néanmoins de manière ponctuelle.

### 12.2 - Veuillez évaluer le niveau de connaissance du patrimoine mondial dans votre pays dans les groupes suivants

Communautés vivant sur/aux alentours des sites du patrimoine	Pas de connaissance
Peuples autochtones	Faible
Jeunes	Pas de connaissance
Grand public	Pas de connaissance
Décideurs et fonctionnaires	Faible
Secteur privé	Moyenne
Secteur du tourisme	Moyenne
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	

### 12.3 - Votre État partie a-t-il mis en place des programmes d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il n'y a aucun programme d'éducation sur le patrimoine pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel mais des actions ponctuelles sont quand même mises en place.

### 12.4 - Précisez le niveau de fréquence des actions suivantes pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel parmi les enfants et/ou les jeunes

Cours pour les enseignants sur l'utilisation du Kit du patrimoine mondial aux mains des jeunes	Sans objet
Cours/activités pour les élèves dans le cadre des programmes scolaires	Sans objet
Forums des jeunes	Sans objet
Cours de formation professionnelle pour les étudiants	Sans objet
Visites scolaires organisées sur les biens/sites naturels et culturels du patrimoine mondial	pas d'action
Activités liées au patrimoine dans le cadre des Associations, Centres et Clubs UNESCO	Fréquence faible
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », veuillez préciser :	

### 12.5 - Votre État partie participe-t-il au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » ?

Votre État partie ne participe pas au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes ».

### 12.6 - Commentaires et/ou description des meilleures pratiques en matière d'éducation au patrimoine mondial, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation (Questions 12.3 à 12.5)

recommandation il faut que le centre du patrimoine mondial accorde plus de support a l'etat partie dans l'elaboration d'un programme d'education sensibilisation sur le patrimoine mondial

## 13. Conclusions et actions recommandées

### 13.1. Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par l'État partie

<b>Synergies avec d'autres conventions, recommandations et programmes pertinents</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Les Points focaux du patrimoine mondial ne participent pas à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine naturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial</li></ul>

- La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial **est coordonnée et intégrée de façon limitée** aux politiques nationales

#### Identification du patrimoine

- Les inventaires/listes/registres **ne reflètent pas** la diversité du **patrimoine culturel**
- **Aucun** inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour refléter la diversité du **patrimoine naturel**

#### Inventaires nationaux

##### Liste indicative

- **Aucun** inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des **sites culturels** à inscrire sur la liste indicative
- **Aucun** inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des **sites naturels** à inscrire sur la liste indicative
- **Aucun** inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des **sites mixtes** à inscrire sur la liste indicative

#### Cadre juridique

#### Rôle du patrimoine culturel et naturel dans la vie de la communauté

#### Contribution du patrimoine aux politiques de développement durable

- Il n'y a **pas d'intégration** de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour :
  - Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes
  - Contribuer à l'inclusion et à l'égalité
  - Améliorer la qualité de vie et le bien-être
  - Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales
  - Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance
  - Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local
  - Protéger le patrimoine en cas de conflit
  - Promouvoir la résolution des conflits
  - Contribuer au relèvement après un conflit
- Il y a une **intégration limitée** de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour :
  - Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique
  - Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme
  - Parvenir à l'égalité des genres
  - Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité
  - Assurer la prévention des conflits

#### Planification à plus grande échelle

- L'État partie n'a **aucune politique générale spécifique** visant à intégrer le patrimoine dans un plan d'ensemble/à plus grande échelle

#### État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur

#### Ressources financières

- Le budget disponible est **insuffisant** pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine culturel
- Le budget disponible est **insuffisant** pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel

#### Ressources humaines

- Les ressources humaines **ne suffisent pas** à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du **patrimoine culturel**

#### Renforcement des compétences

- Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences **au niveau national**
  - Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences **au niveau régional/sous-régional**
  - Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités pour **identifier les priorités de renforcement des compétences**
  - Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de **la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences**
  - Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités **dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel**
- Il n'y a **aucune stratégie nationale** de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine

#### Politique et ressources des biens du patrimoine mondial

- Il n'existe **aucun cadre réglementaire** imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement

- Il n'y a **aucune stratégie nationale de renforcement des compétences** en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, **mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle**

#### Recherches sur les biens du patrimoine mondial

- L'État partie n'a **pas la capacité institutionnelle** de procéder à des études spécifiques aux problématiques du patrimoine mondial, **mais elles sont quand même réalisées avec des partenaires**

#### Coopération internationale

Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique :

- Accords bilatéraux et multilatéraux
- Soutien financier
- Participation à des fondations pour la coopération internationale
- Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation

#### Éducation, information et sensibilisation

- Il n'y a **aucune stratégie** pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, mais cela **se pratique néanmoins de manière ponctuelle**

- Il n'y a **aucun programme d'éducation sur le patrimoine** pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel mais des **actions ponctuelles** sont quand même mises en place

### 13.2. Actions visant à mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* (d'après le tableau 13.1)

#### 13.2.1 - Veuillez sélectionner les points les plus importants (dix maximum)

2.4	<b>Coopération et synergies entre les conventions et programmes auxquels votre État est partie/associé/compte adhérer</b>	
2.4.3	Les Points focaux du patrimoine mondial ne participent pas à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine <b>naturel</b> national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial	
5.11	<b>Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable</b>	
5.11.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a <b>pas d'intégration</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes</li> <li>• Contribuer à l'inclusion et à l'égalité</li> <li>• Améliorer la qualité de vie et le bien-être</li> <li>• Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales</li> <li>• Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance</li> <li>• Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local</li> <li>• Protéger le patrimoine en cas de conflit</li> <li>• Promouvoir la résolution des conflits</li> <li>• Contribuer au relèvement après un conflit</li> </ul> </li> <li>• Il y a une <b>intégration limitée</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique</li> <li>• Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme</li> <li>• Parvenir à l'égalité des genres</li> <li>• Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité</li> <li>• Assurer la prévention des conflits</li> </ul> </li> </ul>	
5.13	<b>Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle</b>	
5.13.1	L'État partie n'a <b>aucune politique générale spécifique</b> visant à intégrer le patrimoine dans un plan d'ensemble/à plus grande échelle	X
5.14	<b>Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel</b>	
5.14.2	La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial <b>est coordonnée et intégrée de façon limitée</b> aux politiques nationales	X
6	<b>Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel</b>	
6.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les inventaires/listes/registres <b>ne reflètent pas</b> la diversité du <b>patrimoine culturel</b></li> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour refléter la diversité du <b>patrimoine naturel</b></li> </ul>	
6.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.Culturel</li> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.Naturel</li> </ul>	
6.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des <b>sites culturels</b> à inscrire sur la liste indicative</li> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des <b>sites naturels</b> à inscrire sur la liste indicative</li> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des <b>sites mixtes</b> à inscrire sur la liste indicative</li> </ul>	
8	<b>État des ressources financières et humaines</b>	

8.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine culturel</li> <li>Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel</li> </ul>	✘
8.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine culturel</b></li> </ul>	✘
<b>9</b>	<b>Développement des compétences</b>	
9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la <b>collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b></li> </ul>	✘
9.4	Il n'y a <b>aucune stratégie nationale</b> de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine	✘
<b>10</b>	<b>Politique et ressources des biens du patrimoine mondial</b>	
10.6	Il n'existe <b>aucun cadre réglementaire</b> imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement	✘
10.8	Il n'y a <b>aucune stratégie nationale de renforcement des compétences</b> en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b>	✘
10.9	L'État partie n'a <b>pas la capacité institutionnelle</b> de procéder à des études spécifiques aux problématiques du patrimoine mondial, <b>mais elles sont quand même réalisées avec des partenaires</b>	✘
<b>11</b>	<b>Coopération internationale</b>	
11.1	Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>Soutien financier</li> <li>Participation à des fondations pour la coopération internationale</li> <li>Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation</li> </ul>	✘
<b>12</b>	<b>Éducation, information et sensibilisation</b>	
12.1	Il n'y a <b>aucune stratégie</b> pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, mais cela <b>se pratique néanmoins de manière ponctuelle</b>	✘
12.3	Il n'y a <b>aucun programme d'éducation sur le patrimoine</b> pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel mais des <b>actions ponctuelles</b> sont quand même mises en place	✘
<b>Veillez sélectionner -2 points supplémentaires</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Please save this question to reflect changes</b>		

### 13.3. Évaluation des actions prioritaires

#### 13.3.1 - Veillez indiquer les actions à mener en priorité pour traiter les points jugés déficients

5.13	Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle					
	Action	Brève description	Autorité(s) responsable(s)	Calendrier	Cette action peut-elle nécessiter d'une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial ?	
5.13.1	L'État partie n'a <b>aucune politique générale spécifique</b> visant à intégrer le patrimoine dans un plan d'ensemble/à plus grande échelle	elaboration d'un projet	Mise en place d'un structure de reflexion pour la realisation d'un plan d'action pour la politique de sensibilisation	l'ispan - BNE l'université d'état d'haiti	six mois pour l'elaboration et six moi pour la vigarisation	oui
5.14	Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel					

5.14.2	La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial <b>est coordonnée et intégrée de façon limitée</b> aux politiques nationales	elaboration d'un caneava pour les accord multilateral	une equips de reflexion sur les different formes de don	ISPAN - Ministere des finances -	une programmation de deus ans	assistance de l'unesco pour la coordination
--------	---	---	---	----------------------------------	-------------------------------	---

8	<b>État des ressources financières et humaines</b>					
---	--	--	--	--	--	--

8.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine culturel</li> <li>Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel</li> </ul>	elaboration d'un plan financier	travailler avec le ministere de tutelle pour avoird un budget consequent	ispan -Ministere de la culture	une programmation anuelle	Non
8.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine culturel</b></li> </ul>	programme de formation des cadres de l'ispan	formation sur la conservation et la convention de 1972 pour les jejune cadre de l'ispan et allimenter un programme dans les universite	ispan -Ministere de la culture	une programmation anuelle	oui

9	<b>Développement des compétences</b>					
---	--------------------------------------	--	--	--	--	--

9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les <b>compétences au niveau national</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les <b>compétences au niveau régional/sous-régional</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de <b>la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b></li> </ul>	Mise en place de formation	seance de travel avec les etudiants des atelier Ecole du patrimoine de Jacmel	ispan -Ministere de la culture et la communication	une progrtammation sur le longterme	partage avec nous les documentation necessaries pour les formation
9.4	Il n'y a <b>aucune stratégie nationale</b> de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine	Mise en place d'un strategie de development des capacite	former une Conseil de reflexion sur la strategie a developper	ispan Ministère de la Culture, Ministère de l'éducation national	programmation sur le long terme	une assistance est souhaitable

10	<b>Politique et ressources des biens du patrimoine mondial</b>					
10.6	Il n'existe <b>aucun cadre réglementaire</b> imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement	Mise en place d'une conseil juridique sur la question de cadre legal	une equips qui travail sur la responsabilite d'un grans juriste dans le domaine de la protection du patrimoine	ispan mcc MJSP	une programmation sur le long terme	il est souhaitable
10.8	Il n'y a <b>aucune stratégie nationale de renforcement des compétences</b> en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière</b>	formation en conservation des monument	mise en oeuvre d'un formation sur la conservation et protection du patrimoine	Ispan -université état et privée	programmation annuel	oui des accord de partenariat avec des université

	<b>ponctuelle</b>					
10.9	L'État partie n'a pas la capacité institutionnelle de procéder à des études spécifiques aux problématiques du patrimoine mondial, mais elles sont quand même réalisées avec des partenaires	Mise en place d'un comité scientifique	une cellule qui devrait regrouper plusieurs professionnels dans le domaine, qui produira des réflexions sur des points importants sur la question du patrimoine	ISPAN université (privée et publique) MCC	une programmation sur le long terme	il est souhaitable
11	<b>Coopération internationale</b>					
11.1	Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>• Soutien financier</li> <li>• Participation à des fondations pour la coopération internationale</li> <li>• Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation</li> </ul>	formation d'une cellule de coopération	sur la responsabilité d'un fonctionnaire de carrière l'équipe travaillera sur les méthodologies à mettre en place pour la coopération	ISPAN MCC et autres institutions l'état	une programmation à long terme	il est souhaitable
12	<b>Éducation, information et sensibilisation</b>					
12.1	Il n'y a aucune stratégie pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, mais cela se pratique néanmoins de manière ponctuelle	élaboration d'un document cadre	une cellule de réflexion sera mise à disposition pour produire un document sur la question de sensibilisation	ISPAN MCC MT, d'autres institutions et le privé	à court terme	il est souhaitable
12.3	Il n'y a aucun programme d'éducation sur le patrimoine pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel mais des actions ponctuelles sont quand même mises en place	élaboration d'un document pour le programme d'éducation	en collaboration avec des anciens cadres de l'ISPAN et autres personnes du secteur patrimoine un document sera élaboré pour être approuvé par le Comité	ISPAN MCC secteur privé université	6 mois	il est souhaitable

Veuillez indiquer les actions à mener en priorité pour traiter les points jugés déficients complété

#### 13.4. Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

##### 13.4.1 - Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

N/A

#### 14. Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

##### 14.1 - Exemple de bonnes pratiques de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du patrimoine mondial par l'État partie

la Mise en place d'un structure de gestion du PNH CSSR,

##### 14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonnes pratiques de l'État partie

Développement durable

Gestion

Gouvernance

Renforcement des compétences

#### 15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

##### 15.1. Institution principale chargée des communications avec l'UNESCO sur la *Convention du patrimoine mondial*

##### 15.1.1 - Quelle institution principale est chargée des communications avec l'UNESCO sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ?

institut de Sauvegarde du Patrimoine National

##### 15.2. Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

##### 15.2.1 - Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

État partie	Faible suivi
Gestionnaires de sites	Faible suivi
Centre du patrimoine mondial	Faible suivi
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Faible suivi

#### 15.3. Les quatre objectifs des Rapports périodiques

##### 15.3.1 - Dans quelle mesure le questionnaire répond-il aux quatre objectifs des Rapports périodiques ?

		Pas du tout	En partie	Parfaitement
15.3.1.1	Permettre une évaluation de la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> par l'État partie.		×	
15.3.1.2	S'assurer que les valeurs patrimoniales des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont maintenues au cours du temps.	×		
15.3.1.3	Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer tout changement dans les conditions et l'état de conservation des biens.			×
15.3.1.4	Constituer un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la <i>Convention</i> et la conservation du patrimoine mondial.			×

#### 15.4. Proposez des suggestions pour améliorer l'exercice du Rapport périodique

##### 15.4.1 -

N/A

#### 15.5. Utilisation des données

##### 15.5.1 - Comment votre État partie prévoit-il d'utiliser les données ?

Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine

Sensibilisation

Promotion

Communication des rapports à d'autres conventions internationales

Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Amélioration de la mise en œuvre de la *Convention* par l'État partie

## 15.6. Délais et ressources

### 15.6.1 - Les autorités nationales ont-elles eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires pour remplir le questionnaire sur ce cycle de soumission de Rapports périodiques ?

Non

### 15.6.2 - Estimez le temps (heures de travail) et le nombre de personnes qui auront été nécessaires pour remplir la Section I du questionnaire.

	Temps & nombre de personnes	Nombre total d'heures travaillées	Nombre de personnes impliquées
15.6.2.1	Recueil de données	12	3
15.6.2.2	Consultation des parties prenantes	6	3
15.6.2.3	Remplissage du questionnaire	18	1

### 15.6.3 - L'équilibre hommes-femmes a-t-il été pris en compte dans le remplissage du présent questionnaire ?

L'équilibre hommes-femmes a été explicitement pris en compte dans le processus mais des insuffisances subsistent au niveau de la mise en œuvre

### 15.6.4 - Vos autorités nationales ont-elles mobilisé des ressources supplémentaires dans le cadre de ce cycle de soumission de Rapports périodiques ?

	Ressources supplémentaires	Non	Oui
15.6.4.1	Ressources humaines	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15.6.4.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 15.6.5 - Veuillez détailler les ressources supplémentaires mobilisées.

dans le cadre de ce rapport il y a pas de ressource supplémentaire qui not ete mise a la disposition, Mais nous avons utilise quelque contact pour finalise le rapport

## 15.7. Format et contenu du questionnaire du Rapport périodique

### 15.7.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter le Rapport périodique ?

Une partie des informations requises était accessible

### 15.7.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

Utilisation du questionnaire	Médiocre
Compréhension des questions	Médiocre

### 15.7.3 - Proposez ici des suggestions d'amélioration

il y a trop de question

## 15.8. Formation et conseils

### 15.8.1 - Veuillez évaluer, pour compléter le questionnaire sur l'exercice de soumission de Rapports périodiques, le niveau de soutien des entités suivantes

Centre du patrimoine mondial	Soutien moyen
UNESCO (autres secteurs)	Pas de soutien
Commission nationale pour l'UNESCO	Soutien moyen
ICOMOS international	Pas de soutien
UICN international	Pas de soutien
ICCROM international/régional	Pas de soutien
ICOMOS national/régional	Sans objet
UICN national/régional	Sans objet
Centres de catégorie 2	Pas de soutien
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	

**15.8.2 - Les ressources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, proposées par le Centre du patrimoine mondial, ont-elles aidé vos autorités nationales à remplir le questionnaire en ligne ?**

Oui

**15.8.3 - Indiquez les modifications souhaitées au niveau des ressources sur la formation en ligne**

N/A

15.9. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

**15.9.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques**

plus de formation pour le remplissage des rapports periodique et synchroniser encore plus les question

**15.9.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions.**